



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/07/2019
Reçu en préfecture le 29/07/2019
Affiché le 29 JUL. 2019
ID : 039-283900017-20190722-B2019_13-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 22 juillet 2019

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
12/07/2019

Délibération n° B 2019-13

CAUE : adhésion, approbation d'une convention relative à la réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de 4 projets de restructuration de bâtiment et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux juillet à seize heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Messieurs Bernard AMIENS, Jean- Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Etaient excusés : Madame Natacha BOURGEOIS ; Monsieur Cyrille BRERO.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Depuis 2007, la qualité du parc immobilier du SDIS est améliorée par l'exécution du programme pluriannuel de construction / réhabilitation voté par le Conseil d'Administration. Néanmoins, au-delà des travaux de ce programme, certains bâtiments nécessiteraient des travaux d'adaptation pour en améliorer la fonctionnalité. Le SDIS a notamment identifié des besoins pour les 4 CIS ci-dessous :

- **CIS SALINS-LES-BAINS et SAINT-AMOUR** : isoler, au sein de la remise, les travées VSAV et la cellule de nettoyage. Pour information, et tenant compte des projets de nouvelles constructions en cours, 11 CIS ne disposent pas de travée(s) VSAV isolée(s).
- **CIS MOIRANS-EN-MONTAGNE** : réaménager et agrandir les vestiaires/sanitaires hommes/femmes, les vestiaires masculins étant installés dans le hall d'accueil du centre.
- **CIS CHAMPAGNOLE** : dans le cadre de la mise en œuvre du plateau technique de formation, des crédits ont été inscrits au budget, destinés à la création d'une plateforme et à l'acquisition de structures modulaires à usage de vestiaires, douches, sanitaires et salle de réunions pour l'accueil des stagiaires. La construction de ces installations mérite d'être étudiée.

Afin de définir la faisabilité technique de ces opérations et l'enveloppe budgétaire permettant leur réalisation, il vous est proposé de solliciter l'intervention du CAUE du Jura. La mission d'assistance apportée par le CAUE est chiffrée à 3 780 € ; ses modalités d'intervention sont consignées dans le projet de convention joint. Néanmoins, pour bénéficier de cette intervention il est nécessaire que le SDIS adhère au CAUE pour un montant de 60,00 € au titre de l'année 2019.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **d'accepter l'adhésion du SDIS au CAUE du Jura,**
- **d'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les projets mentionnés dans le présent rapport,**
- **de valider l'intervention du CAUE dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage,**
- **de valider le projet de convention joint et de m'autoriser à le signer.**

DECISION N° B 2019-13 DU 22 JUILLET 2019

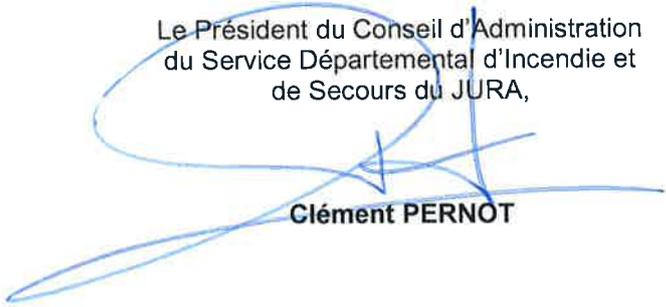
Le Bureau, après en avoir délibéré,

- **accepte l'adhésion du SDIS au CAUE du Jura,**
- **approuve la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les projets mentionnés dans le présent rapport,**
- **valide l'intervention du CAUE dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage,**
- **valide le projet de convention et autorise le Président à le signer.**

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 29 JUL. 2019
Affiché le 29 JUL. 2019
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT